

IRFSS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Site de LONS-LE-SAUNIER

155, chemin de Chaudon 39000 LONS LE SAUNIER

Tél. : 03.84.47.28.87 - Fax : 03.84 47 54 09

E-mail secrétariat : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr



EPREUVES DE SELECTION POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE SECRETARIAT MEDICAL ET MEDICO-SOCIAL DE LA CROIX - ROUGE FRANCAISE

Session Mai-Juillet-Septembre 2018

Les épreuves de sélection d'entrée en formation – Session Mai-Juillet-Septembre 2018 - sont organisées par l'Institut de Formation de Secrétaire Médicale et Médico Sociale - CRF de Lons-le-Saunier.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du Mercredi 17 Janvier 2018 et seront clôturées le Jeudi 30 Août 2018 à 16 heures pour la dernière session de sélection.

Plusieurs sessions de sélection sont organisées avec des dates de clôtures associées.
(Cf. tableau de session ouverture/clôture)

**Aucun remboursement des frais d'inscription
ne sera accordé après la date de clôture.**

I / CONDITIONS D'ACCES

- Les candidats doivent être âgés de 18 ans dans l'année de la rentrée scolaire (*possibilité de dérogation selon situation*). Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

Peuvent se présenter :

- les candidats ayant obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité sans note éliminatoire (inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves écrites).

II/ NATURE DES ÉPREUVES

Afin de garantir la valeur d'une formation Croix-Rouge Française et la dimension nationale du certificat, les épreuves de sélection sont communes à tous les instituts de Secrétariat Médical et Médico-social de la Croix-Rouge.

Les épreuves de sélection comprennent deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

A) Épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve anonyme, d'une durée de deux heures et 30 minutes, est notée sur 40 points.

Elle se décompose en deux parties :

- a. Expression écrite dans l'objectif d'évaluer la capacité rédactionnelle du candidat
(Durée : 1 h 30) **/20**

- b. Test d'aptitude en lien avec le métier, dans l'objectif d'évaluer les capacités professionnelles potentielles du candidat (Durée : 1 h) **/20**

L'admissibilité est prononcée si le candidat obtient, sans note éliminatoire (inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves), au moins **20/40**.

B) Épreuve orale d'admission

Une épreuve d'admission est organisée dans un délai de 1 mois après diffusion des résultats de l'admissibilité.

L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points, est évaluée par :

- le directeur / responsable de l'institut de formation ou de son représentant, qui préside le jury.
- Un formateur et/ou un professionnel de santé ayant participé à l'évaluation des épreuves de sélections.

Il s'agit d'un entretien dans l'objectif d'évaluer les motivations du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

* A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury peut proposer au candidat un parcours modulaire. Dans cette hypothèse, un livret à compléter lui sera remis et un nouvel entretien sera prévu.

III / RÉSULTATS ET AFFECTATION

À l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

L'admission prononcée est valable pour l'ensemble des Instituts de Formation de Secrétariat Médicale et Médico-sociale de la Croix-Rouge Française pour la rentrée de l'année en cours.

Les résultats **aux épreuves d'admissibilité** se feront dans les 5 jours suivant les épreuves. Ils se feront par courrier ou par mail accompagné, s'il y a lieu, de la convocation à l'épreuve d'admission.

Les résultats définitifs se feront par courrier dans les 7 jours (ouvrés) suivant l'épreuve d'admission.

Si dans les 10 jours suivant l'énoncé des résultats définitifs, le candidat n'a pas retourné sa confirmation d'admission, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées (sauf report).

NOTA : Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

V / PRINCIPALES DATES

Plusieurs sessions de sélections sont programmées :

Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné au secrétariat de l'école.

<u>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</u>	<u>CLOTURE DES INSCRIPTIONS</u>
Mardi 15 Mai 2018	Vendredi 11 Mai 2018
Mardi 10 Juillet 2018	Vendredi 06 Juillet 2018
Mardi 04 Septembre 2018	Jeudi 30 Août 2018

Épreuve d'admission (entretien) : date déterminée après diffusion des résultats de l'admissibilité, session après session.

Entrée en formation : 17 Septembre 2018

VI / CONSTITUTION ET RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier retourné doit contenir les pièces suivantes :

- **La fiche d'inscription** ci-jointe (page 7 et 8 du dossier) **soigneusement remplie et signée.**
- **Une photocopie lisible de l'un des documents suivants :**
Carte nationale d'identité en cours de validité (photocopie recto-verso) ou passeport en cours de validité. Les candidats étrangers doivent fournir : une carte de séjour ou une carte de résident ou un passeport avec traduction française par un traducteur assermenté ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.
- **Copie du dernier titre ou diplôme obtenu.**
- **Le règlement** des droits d'inscription : **85 €.** Le chèque doit être libellé à l'ordre de **I.I.R.F.S.S. -C.R.F. - Site de Lons-le-Saunier** (Cette somme ne sera en aucun cas remboursée).

Retour du dossier d'inscription : * voir tableau du chapitre « Principales dates »

à : **I.I.R.F.S.S. CRF BFC - Site de Lons-le-Saunier**
155, chemin de Chaudon 39000 LONS-LE-SAUNIER

- 1) en le déposant, sur place, à l'Institut (le secrétariat de l'Institut remettra alors une attestation de remise de dossier)
ou
- 2) en l'envoyant par courrier en recommandé avec accusé de réception (l'accusé de réception attestant de la date de réception).

Remarque : le cachet de la poste ne fait pas foi. Les candidats doivent prendre les dispositions nécessaires et s'assurer que leur dossier arrivera avant la date de clôture.

TOUT DOSSIER INCOMPLET
OU RETOURNE APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS
SERA REFUSÉ

VII / CONVOCATIONS

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Si vous n'avez pas reçu de convocation 2 jours avant la date des épreuves, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de l'Institut.

Il est très important de porter la plus grande attention aux données personnelles (nom, prénoms et surtout adresse) indiquées sur la fiche d'inscription. En effet, ces informations vont servir à l'envoi de la convocation ainsi que du courrier de résultat. Indiquez le plus d'informations utiles (Bâtiment, n° d'appartement, nom de la personne chez qui vous résidez...). Vérifiez bien que votre nom figure sur la boîte aux lettres de l'adresse que vous nous communiquez.

Attention : Votre adresse mail doit être parfaitement lisible. Merci d'être vigilant sur l'orthographe (majuscules, minuscules, point, accent etc.)

Il est également impératif que vous signaliez au secrétariat de l'institut tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

ATTENTION : Pour vous présenter aux épreuves de sélection (admissibilité et admission), vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité portant une photo (**carte nationale d'identité** ou **passport**) ou, pour les candidats étrangers, un passeport ou une carte de séjour ou une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté. Une attestation de perte ou de vol de papier ne comporte aucune photo et ne peut donc être acceptée.

VIII / INFORMATIONS

- **Frais inscription sélection 2018 : 85.00€**
- **Droit d'inscription 2018/2019 : 156.00€.**
- **Coût de la formation 2018/2019 : 4452.50€.**



N° de Dossier :

EPREUVES DE SELECTION POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE SECRETARIAT MEDICAL ET MEDICO-SOCIAL DE LA CROIX - ROUGE FRANCAISE

Session Mai-Juillet-Septembre 2018

FICHE D'INSCRIPTION

à retourner avec les pièces nécessaires à : IRFSS-CRF- 155, chemin de Chaudon- 39000 LONS LE SAUNIER

Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice d'information jointe.

Ecrivez au stylo noir et remplissez les rubriques ci-dessous en majuscules.

NOM de NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou nom de son épouse, double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés...)

Prénoms :

ADRESSE :

CODE POSTAL : | | | | | |

VILLE :

TÉLÉPHONE : | | | | | | | | | | ou | | | | | | | | | |

Adresse email :

Date de Naissance : ___/___/___ **Lieu de Naissance :**

Nationalité : **SEXE :** |___| **F** pour Féminin - **M** pour Masculin

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

CHOIX DE LA DATE DE SELECTION (cocher la date souhaitée). Attention : Date de clôture différente pour chaque sélection.

Mardi 15 Mai 2018

Mardi 10 Juillet 2018

Mardi 04 Septembre 2018

Les épreuves de sélection se déroulent à l'adresse indiquée sur la convocation.

Rappel : Les résultats sont prononcés après chaque sélection en fonction des places disponibles.

FORMATION (cocher la ou les cases correspondant à votre situation)

TITRE OU DIPLOME HOMOLOGUE AU MINIMUM AU NIVEAU IV :

Baccalauréat Série : Année :

Autre titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV Année :

Précisez :

TITRE OU DIPLOME HOMOLOGUE AU MINIMUM AU NIVEAU V

Précisez Année :

AUTRE DIPLOME :

Précisez : Année :

AUCUN DIPLOME

PARCOURS PROFESSIONNELS

Expérience professionnelle. Veuillez renseigner dans le tableau ci-dessous vos 5 derniers postes occupés (s'il y a lieu).

NOM :

PRENOMS :

Situation actuelle :

Etudiant(e)

Lycéen(ne)

Salarié(e)

Demandeur(se) d'emploi

Emplois occupés ou activités	Temps complet ou partiel ⁽¹⁾	Durée du contrat		Nom et ville de l'employeur
		Date de début	Date de fin	

(1) Si temps partiel précisez le taux (50%, 75%, ...)

J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A :

Le :

Signature

**Tout dossier incomplet
ou retourné après la date de clôture des inscriptions
sera refusé.**

Cadre réservé à l'Institut

<p><u>Généralités</u></p> <p><input type="checkbox"/> Fiche d'inscription signée</p> <p><input type="checkbox"/> Règlement de l'inscription</p> <p><input type="checkbox"/> État Civil</p>	<p><u>Titres et Diplômes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Photocopie diplôme</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun diplôme</p>
---	--

Les dossiers d'inscription pour Lons le Saunier et Besançon sont à envoyer à
IRFSS, Site de Lons le Saunier, 39000 LONS LE SAUNIER